

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi et Jeudi : 9h00 - 12h30 | 13h30 - 17h00

Mercredi et Vendredi : 9h00 - 12h30

compte rendu

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Objet : Rapport Annuel 2021 (RPQS)

Date : Lundi 12 septembre 2022

Lieu : Siège du SIDERM à **SPAY**

Début de séance : 10h00

Fin de séance : 11h30



DEPARTEMENT DE LA SARTHE



SYNDICAT MIXTE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION MANCELLE



Le douze-septembre-deux-mille-vingt-deux, à dix heures, la Commission Consultative des Services Publics Locaux, après convocation légale du premier-septembre-deux-mille-vingt-deux, s'est réunie au Siège du Syndicat, 3 rue des Noës 72700 Spay. La Présidente du SIDERM, Madame Martine RENAUT, en assure la présidence et l'animation.

PRÉSENTS :

Pour le SIDERM :

- ✓ Madame RENAUT Martine ;
- ✓ Monsieur HUBERT Lionel.

Assistaient également :

- ✓ Monsieur BRIHI Samir ;
- ✓ Madame BERTHELOT Mandy ;
- ✓ Madame BEN MOUSSA Nathalie.

Pour UFC-Que Choisir :

- ✓ Monsieur ANDRÉ Alain.

EXCUSÉS :

- ✓ Madame PAPIN Sandrine (ARS) ;
- ✓ Monsieur TROTTIER Morgan (DDT) ;
- ✓ Monsieur JOUSSE Pascal (SIDERM) ;
- ✓ Madame RENOUE Claire (SIDERM)

Madame Martine RENAUT ouvre la séance, remercie les présents et souhaite la bienvenue à **Monsieur Alain ANDRÉ**.

Madame Martine RENAUT s'enquiert ensuite de savoir qui sera le secrétaire de séance.

Ce sera à **Monsieur Alain ANDRÉ** de l'assurer.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 DÉCEMBRE 2021

Madame Martine RENAUT demande, si des questions et des observations concernant le compte rendu de la dernière réunion de la CCSPL, sont à formuler.

Monsieur Alain ANDRÉ souhaite que les comptes rendus ne soient pas diffusés sur le site du Siderm avant leur approbation par les représentants. La validation définitive revenant à la CCSPL d'après.

Aucune observation n'est apportée au compte rendu. Il est approuvé à l'unanimité.

2- RAPPORT ANNUEL 2021

Madame Martine RENAUT laisse la parole à **Monsieur Samir BRIHI** pour détailler les principaux changements apportés au rapport annuel 2021.

Monsieur Samir BRIHI demande à **Monsieur Alain ANDRÉ** de nous faire part de ses remarques et/ou observations concernant le rapport annuel.

Monsieur Alain ANDRÉ n'a pas de remarque importante. Il les formule en suivant la pagination du rapport. P.6, il s'interroge sur le calcul du prix de revient du m³, dans le cadre des conventions de vente d'eau. **Monsieur Samir BRIHI** lui répond que c'est un montant calculé sur une « cote mal taillée » car les volumes sont équilibrés. **Madame la Présidente** précise que le montant a été fixé par convention entre Le Mans Métropole et le SIDERM en 2018 et qu'il va être rediscuté.

Monsieur Alain ANDRÉ, toujours P.6, souhaite savoir quels sont les agriculteurs concernés par l'exonération de la redevance pollution. **Monsieur Samir BRIHI** lui répond qu'il s'agit des éleveurs, notamment.

Monsieur Alain ANDRÉ demande s'ils payent une redevance par ailleurs. **Monsieur Samir BRIHI** lui répond que non.

Monsieur Alain ANDRÉ demande, P.8, des précisions sur la part des eaux de surface en 2021. **Monsieur Samir BRIHI** répond que la part en 2021 est de 64 %. Elle représente le volume exactement distribué sur le territoire du Siderm.

Page 11 du Rapport Annuel, une précision sera ajoutée sur le nombre de forages pouvant produire au maximum 3 000 m³/j. C'est bien 3 000 m³ en tout.

Page 15 et 16, il sera précisé que les forages n'appartiennent plus au SIDERM depuis 2018.

Page 17, **Madame la Présidente** souhaite savoir à quoi correspond le – 69,30% pour la commune de Parigné-le-Pôlin. **Monsieur Samir BRIHI** indique qu'il s'agit d'un agriculteur et que la variation dépend de son activité.

Monsieur Alain ANDRÉ constate une augmentation des pertes. **Monsieur Samir BRIHI** indique qu'il y a eu beaucoup de fuites.

Page 20, 23 et 25, des améliorations seront apportées sur le choix des couleurs des graphiques pour une meilleure lisibilité.

Monsieur Alain ANDRÉ demande à quoi correspondent les interventions en télérelève. **Monsieur Samir BRIHI** précise qu'il s'agit de maintenance.

Madame la Présidente souligne que la télérelève est un réel bienfait pour l'abonné.

Monsieur Alain ANDRÉ n'en doute pas mais il indique qu'elle ne fait pas gagner bien de temps par rapport à la relève manuelle. A sa mise en place, le président de l'époque, avait insisté sur le contraire, affirmant un réel gain de temps. **Madame Mandy BERTHELOT** précise, qu'il n'en reste pas moins, un réel bénéfice pour l'abonné (détection des fuites).

Monsieur Samir BRIHI rappelle que le nombre d'abonnés ayant souscrit à la facture échelonnée était de 590 au 31 décembre 2021. **Madame Mandy BERTHELOT** précise qu'à ce jour, il est de 993.

Madame la Présidente complète en indiquant qu'il y a aussi le prélèvement automatique. **Madame Mandy BERTHELOT** précise que 21,9% des abonnés en ont fait le choix.

Monsieur Alain ANDRÉ constate un faible taux de renouvellement du réseau. **Monsieur Samir BRIHI** lui répond qu'il faut financer les travaux. OK mais c'est insuffisant pour Alain André.

Monsieur Alain ANDRÉ rappelle la nécessité, pour tous, d'économiser l'eau avant de chercher des ressources nouvelles. Il faudra servir les consommations obligées avant celles de confort voire de luxe. Ceci vaut pour tous, y compris les consommateurs que nous sommes : l'abreuvement des animaux devenant prioritaire bien avant le remplissage de nos piscines.

Madame Mandy BERTHELOT, revenant sur ses interventions, indique que plus de la moitié concerne le compteur de l'abonné et d'ajouter que très régulièrement, ces derniers ne répondent pas au courrier qui les alerte même qu'en le troisième est adressé en AR !

Monsieur Alain ANDRÉ souhaite, que ces difficultés lui soient régulièrement transmises. Au travers de sa communication, l'UFC de la Sarthe (bulletin, site, réseau...) peut interpeller les consommateurs et les inciter à plus de considération des services du Siderm.

Page 34, la phrase commençant par « ainsi, le nombre de réclamation ... » sera supprimée.

Monsieur Alain ANDRÉ indique qu'il serait bien que le document « bilan 2021 » soit identifié en y ajoutant les coordonnées du SIDERM.

Monsieur Alain ANDRÉ ressens, au travers des documents et des explications fournies, une considération certaine du Siderm pour ses abonnés. Pour cela il remercie les équipes qui y œuvrent.

Monsieur Samir BRIHI confirme en précisant que la qualité du rapport reflète la qualité du travail des équipes.

Monsieur Alain ANDRÉ indique qu'il va falloir faire des économies d'eau et mettre en place un tarif écologique et social de l'eau comme il en existe dans d'autres syndicats. Il évoque la Loire-Atlantique, le Syndicat d'eau de Dunkerque...

Madame la Présidente lui répond que ses inquiétudes sont aussi celles du SIDERM, qu'il s'agit d'un combat important.

Madame la Présidente indique que lors des comités « ressources en eau » auxquels elle assiste, elle sent déjà une bataille « rangée » entre les agriculteurs et les abonnés. **Monsieur Alain ANDRÉ** sera sollicité lors du travail qui sera mené à ce sujet par le Siderm.

Monsieur Alain ANDRÉ ajoute qu'il serait bien, de voir le SIDERM être le premier en Sarthe, à répondre aux enjeux sociaux de la tarification de l'eau.

Monsieur Alain ANDRÉ émet un avis tout à fait favorable sur le RPQS 2021 et **Madame Martine RENAUT** lève la séance en le remerciant et en soulignant la qualité des échanges avec Madame Claire Renou et ses services.

La séance est levée à 11h30.